

## > LE PRÊT PARIS LOGEMENT 0 %

I - [Qu'est-ce que le Prêt Paris Logement 0 % ?](#)

II - [Qui peut bénéficier du Prêt Paris Logement 0 % ?](#)

- [Quel type de logement est compatible avec un Prêt Paris Logement 0 %](#)
- [A qui s'adresse le Prêt Paris Logement 0 % ?](#)
- [Quel est le plafond de ressources ?](#)

III - [Notre avis](#)



**Les conditions à remplir pour en profiter,**

**Le type de logement qui peut en bénéficier,**

**Les plafonds de ressources rehaussés par rapport à ceux du Prêt 0 %.**

Points clefs : Pour bénéficier du Prêt Paris Logement 0% il faut :  
Etre locataire à Paris depuis au moins 3 ans.  
Acheter un bien situé dans Paris intra-muros.  
Avoir des ressources ne dépassant pas un certain plafond. Le Prêt Paris Logement se basant sur les revenus de l'année N-2.

## **I - Qu'est ce que le Prêt Paris Logement 0 % (Prêt Paris Logement 0 %) ?**

Le 1er mars 2004, la ville de Paris a mis en place le Prêt Paris Logement 0 %, un prêt à taux zéro, dans le but d'aider les ménages parisiens à financer l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, avec ou sans travaux.

L'objectif affiché de ce nouveau dispositif est d'inciter les ménages à accéder à la propriété à Paris plutôt qu'en banlieue.

Le montant de ce prêt, remboursable en 15 ans, s'élève à 24 200 € (contre 22 000 € avant) pour une personne seule et 39 600 € (contre 36 000 € avant) pour un ménage d'au moins 2 personnes. Ce montant est le même pour tout type d'opération (neuf ou ancien, avec ou sans travaux).

## **II - Qui peut bénéficier du Prêt Paris Logement 0 % ?**

### **1 - Quel type de logement est compatible avec un Prêt Paris Logement 0 % ?**

Votre projet d'acquisition immobilière doit remplir les 3 conditions suivantes pour bénéficier du financement Prêt Paris Logement 0 % :

- le logement que vous souhaitez acheter doit être situé dans Paris *intra muros*,
- ce logement doit devenir votre résidence principale dans l'année d'achat,
- au moins 50 % de la valeur du logement doivent être financés par des emprunts autres que le Prêt Paris Logement 0 %, pour une durée au moins égale à 15 ans.

### **2 - A qui s'adresse le Prêt Paris Logement 0 % ?**

Le Prêt Paris Logement 0 % s'adresse aux personnes qui ne sont pas propriétaires de leur résidence principale au moment de l'achat, ni au cours de l'année civile en cours et des deux années précédentes.

Vous pouvez bénéficier de ce prêt à 0 % à condition d'être dans l'une des situations suivantes :

- célibataire de moins de 35 ans ou ménage dont au moins l'un des membres est âgé de moins de 35 ans, habitant Paris depuis au moins 3 ans,
- locataire habitant depuis au moins 3 ans à Paris et quittant un logement social pour accéder à la propriété,
- locataire du parc privé habitant depuis au moins 3 ans à Paris ayant reçu un congé pour vendre de son propriétaire,
- acquéreur d'un logement adapté pour loger une personne handicapée physique qui peut être l'acquéreur lui-même ou une autre personne destinée à vivre avec lui,
- agent de la ville de Paris et du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,
- policier de la Préfecture de Police, Sapeur Pompier de Paris, personnel soignant de la fonction publique hospitalière dans les hôpitaux parisiens de l'Assistance Publique.

La précédente condition d'âge (célibataire de moins de 35 ans ou ménage dont au moins l'un des membres est âgé de moins de 35 ans, habitant Paris depuis au moins 3 ans) a été supprimé dans le nouveau dispositif.

### 3 - Quel est le plafond de ressources ?

A l'instar d'autres prêts à taux bonifiés (Prêt à Taux Zéro, Prêt à l'Accession Social.), le Prêt Paris Logement 0 % est soumis à des conditions de ressources.

Si le revenu maximum pour un célibataire est similaire à celui requis pour l'obtention d'un Prêt à Taux Zéro, les revenus maxima pour les autres ménages ont été fortement revus à la hausse.

Nombre de personnes au sein du ménage	Revenu fiscal de référence	A titre de comparaison avec le Prêt à Taux Zéro Ministère du Logement	
		Ile de France	Province
1	25 425 €	31 250 €	23 688 €
2	35 871 €	43 750 €	31 588 €
3	47 023 €	50 000 €	36 538 €
4	56 141 €	56 875 €	40 488 €
5 et plus	66 794 €	64 875 €	44 425 €

Le montant des ressources à prendre en compte est la somme des revenus imposables de chaque personne vivant dans le logement, au titre de l'année N-2.

Par exemple, pour une demande de prêt en 2007, c'est le montant du revenu imposable renseigné sur l'avis d'imposition 2005 qui est le revenu fiscal de référence.

Le fait que le revenu de référence soit celui de l'année N-2 permet aux personnes qui sont entrés récemment dans la vie active et dont les revenus ont fortement augmenté au cours des deux dernières années de bénéficier de ce prêt à 0 %.

Les nouvelles conditions d'attribution du Prêt à Taux Zéro Ministère du Logement, basées sur le revenu de l'année N-1, ne permettent plus à ces profils d'en bénéficier.

Pour tout savoir sur le prêt à taux zéro du Ministère du Logement, [cliquez ici](#).

### III - L'avis de Meilleurtaux.com

D'une manière générale, si vous pouvez bénéficier d'un prêt à taux bonifié, il ne faut pas hésiter. Le Prêt Paris Logement 0% n'échappe pas à cette règle. Ce prêt complémentaire qui se combine avec le prêt bancaire et l'apport personnel vous permettra de diminuer la charge globale de remboursement.

De plus, en réduisant la part du prêt principal dans le financement de votre bien, vous êtes susceptible d'obtenir de meilleures conditions de crédit.

- Exemple -

Prenons pour exemple un couple qui souhaite acquérir un bien dans Paris, d'une valeur de 150 000 €. Disposant de 30 000 € d'apport, il lui faut emprunter 120 000 €.

S'il emprunte cette somme au taux de 4,65 % hors assurance, sur une durée de 20 ans, le coût total de son crédit s'élèvera à 64 543 €.

Avec un revenu mensuel inférieur à 2 600 € par mois (31 186 € par an), ce couple peut bénéficier d'un Prêt Paris Logement 0 % d'un montant de 39 600 €.

Le prêt bancaire peut donc être réduit à 80 400 €. En admettant que le taux reste inchangé, le coût total du crédit ne se monte plus qu'à 43 244 €.

En ayant recours au Prêt Paris Logement 0 %, ce couple aura donc économisé plus de 21 299 € sur le financement de son logement.